



L'ESSENTIEL du rapport

Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective

Fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté

Le 1^{er} novembre 2018 est promulguée la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable. Elle précise que les repas servis dans les restaurants collectifs, dont les personnes morales de droit public ont la charge, devront comprendre, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits locaux ou sous signes d'origine ou de qualité. Les produits issus de l'agriculture biologique devront représenter, en valeur, au moins 20 %. Avant même l'adoption de cette loi, la stratégie de mandat 2016-2021 du Conseil régional inscrivait la promotion d'une agriculture d'excellence et ancrée dans la proximité. Dans ce contexte et face aux questionnements et enjeux, le CESER souhaite apporter un éclairage sur ce sujet en l'étendant à la restauration collective régionale dans son ensemble. Il est entendu que la notion de bio promue dans le cadre de cette étude provient d'une agriculture régionale ou nationale.

L'alimentation locale et durable constitue une porte d'entrée de plus en plus empruntée pour la mise en mouvement des territoires dans la transition écologique et solidaire. Elle impose une approche transversale des grands enjeux : empreinte énergétique, environnement, aménagement du territoire, autonomie alimentaire, nutrition... Certains prennent une dimension particulière en Bourgogne-Franche-Comté du fait de ses caractéristiques socio-économiques et territoriales et des priorités définies par le Conseil régional dans ses grands schémas stratégiques.

L'agriculture a un poids important dans l'économie régionale. Tous les territoires ne connaissent cependant pas le même niveau de développement. Certaines exploitations sont confrontées à des situations économiques et sociales dramatiques. La reconversion et la diversification sont aujourd'hui nécessaires. Même si le Conseil régional se doit d'avoir une approche globale, sa responsabilité ne relève pas des politiques régionales de la même manière au sein de l'agriculture industrielle, de l'agriculture de filière ou de l'agriculture de proximité. Dans le cas présent, il s'agit d'assumer une politique régionale agricole ciblée auprès des acteurs locaux de la restauration collective et au service des filières de proximité et de la relocalisation des échanges et des productions.

Plus largement, la ruralité est une composante essentielle de l'identité régionale. Le Conseil régional se fixe comme objectif de "valoriser les potentiels des ruralités" et a pour ambition de favoriser un repositionnement stratégique des territoires ruraux dans leur relation avec les territoires urbains pour évoluer d'une situation de dépendance vers une relation de partenariat. La montée en puissance de l'alimentation bio et locale en restauration collective relève de cette volonté tout comme elle s'inscrit dans l'ambition majeure d'accompagner les transitions.

De l'analyse de la situation en Bourgogne-Franche-Comté, il ressort que les actions conduites à l'échelle locale, relevant d'expériences solides et bien ancrées, représentent un véritable atout pour dépasser la juxtaposition d'actions locales et aller vers une structuration régionale. Les dispositifs territoriaux et divers outils de mutualisation sont à mobiliser. Une telle démarche est dépendante d'une vision partagée par tous et d'une stratégie définie en concertation, l'une et l'autre étant aujourd'hui absentes.



Anne Parent et Philippe Bouquet sont les rapporteurs de cette autosaisine. Anne Parent est issue du 4^e collège (personnalité qualifiée). Philippe Bouquet est issu du 3^e collège et représente la Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme Bourgogne-Franche-Comté (MASCOT).

Ce rapport est également en ligne sur :

www.ceser.bourgognefranche-comte.fr

Rubrique

Les Publications



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Ces préconisations interrogent sur le rôle et la responsabilité des acteurs, tout particulièrement du Conseil régional. Si l'échelle locale est déterminante, toutes les mesures ne relèvent pas de décisions prises à ce seul niveau, certaines sont à décider au niveau régional. Il s'agit d'agglomérer les forces, de privilégier les approches globales et les mises en réseau déjà en œuvre. Pour cela il est indispensable de définir une vision commune, d'adopter une stratégie partagée, de clarifier la gouvernance, notamment en identifiant le PILOTE d'un travail nécessairement collégial.

LE FONCIER – UNE RESSOURCE : DES DÉCISIONS POLITIQUES À PRENDRE

La connaissance du potentiel agricole

1. Identifier le potentiel agronomique des terres par une cartographie.

La préservation du foncier : deux risques, artificialisation et spéculation

2. Un SRADDET prescriptif sur les questions foncières.
3. Permettre l'acquisition et la gestion de terres par des régies agricoles.
4. Protéger les surfaces contre le reboisement sur les terres de qualité agricole.

L'EAU : ADAPTER POUR PRÉSERVER

La quantité

5. Préserver l'eau : adapter les techniques et privilégier des cultures faiblement consommatrices.

La qualité

6. Conforter la politique publique de protection des captages : assurer un suivi efficace.

LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE "ALIMENTATION"

La production de l'alimentation de proximité

7. Contractualiser, pour permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail.
8. Réaliser des audits collectifs pour favoriser la diversification vers de l'alimentation locale, bio et durable.

La transformation et la conservation

9. Conforter les abattoirs de proximité, soutenir la création d'outils de transformation mutualisés.

Le transport et la logistique

10. S'appuyer sur les plateformes mutualisées Agrilocal et Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté, s'impliquer dans leur développement.
11. Créer des réseaux d'acteurs publics et privés.

La restauration collective

12. Favoriser la connaissance de l'offre.
13. Faciliter l'utilisation des outils de la commande publique.
14. Favoriser une cuisine économe.

LA FORMATION D'UN LARGE PUBLIC : PARTAGER LES PRATIQUES ET CONVAINCRE

15. Partager les pratiques, dépasser les frontières sectorielles, mobiliser l'expertise locale pour répondre aux besoins de formation exprimés par les acteurs.
16. Élargir les possibilités d'accueil en espace-test pour les porteurs de projet d'installation en alimentation de proximité.
17. Sensibiliser aux enjeux pour convaincre par une information adaptée à chacun des publics.

LA GOUVERNANCE

18. Le Conseil régional, le PILOTE pour la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective.
19. Le Conseil régional, la FORCE OPÉRATIONNELLE pour la coordination des acteurs.

L'EUROPE : LA PRÉSENCE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

20. Le Conseil régional, le Responsable de la présence européenne de la Bourgogne-Franche-Comté.

Au-delà de ces 20 préconisations, le CESER suggère au Conseil régional d'organiser des Assises sur la thématique de l'alimentation de proximité et bio, pour partager cette ambition avec tous les acteurs publics et privés concernés. En cohérence avec ses travaux précédents, le CESER recommande également au Conseil régional d'inscrire son action dans un périmètre élargi à l'échelle interrégionale, la notion de proximité dépassant les limites administratives dans les territoires de franges.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 11 septembre 2020.

À SUIVRE...